

Compte Rendu Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Absents : Jérémy Batail-Dalloni, Regis Parmentier, Stéphane Riva

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 8 avril 2016. Se reporter au compte rendu de ce conseil municipal.

Nous n'avons plus eu de conseil municipal et de réunion de travail depuis plus de 6 mois, nous en faisons la remarque. Monsieur le Maire évoque le manque de projet !! mais il nous promet désormais une réunion au minimum une fois par mois...

En préambule Monsieur le Maire rappelle ce qui s'est passé dans la commune lors des 6 mois écoulés, principalement les travaux effectués par la Métropole :

- Assainissement et nouvelle conduite d'eau à Pélasque entre les quartiers du Mourier et du Farguet.
- Pose des compteurs dans la commune. La facturation à la consommation réelle ne sera effective que lorsque les compteurs seront tous en place sur les secteurs Vésubie et Tinée. Le prix du mètre cube d'eau sera le même sur toute la Métropole soit aux alentours de 1 euro par mètre cube consommé plus l'abonnement et les diverses taxes.

Monsieur le Maire rappelle les différentes animations organisées pendant l'été par la Mairie, le conseil Départementale (Estivales) et le comité des fêtes ainsi que le rallye de la Vésubie. Alain Martel rappelle les manifestations organisées par l'association Lantosque Autrement qui ont aussi contribué à l'animation de la commune : Rallye surprise en juin à la découverte du village et des écarts, 4 ballades sur les chemins de la commune de Lantosque en juillet, août, septembre et octobre, concours de boules le 15 août avec pan Bagna partie le soir.

Monsieur le Maire rends hommage aux victimes des attentats du 14 juillet et rappelle la cérémonie qui vient de se dérouler à Nice en mémoire des victimes.

1- Crédit d'un poste de rédacteur à temps complet :

Un nouveau poste est créé afin de permettre à Monsieur Bruno Berchi d'accéder à une qualification supérieure. Le poste qu'il occupait auparavant sera supprimé.

Vote à l'unanimité

2- Décision modificative N°1 :

Modification du compte 618 +500 euros et 66111 -500 euros pour un remboursement de 207 euros

Vote à l'unanimité

3- Décision modificative N°2 :

Remboursement de la taxe locale d'équipement encaissée par la commune à Monsieur Guiabert pour 1402 euros.

Vote à l'unanimité

4- Acquisition GASIGLIA :

Terrains situés au quartier La Vilette sur deux parcelles N°1233 pour 900 mètres carrés et N°1032 pour 21 mètres carrés ainsi que deux parcelles au quartier la Cerisière pour environ 5000 mètres carrés.

Prix du lot : 15 000 euros

Les terrains de la Vilette devront permettre l'aménagement d'un parking pour ce quartier, très attendu par les habitants.

Vote à l'unanimité

5- Dissolution CCAS :

L'utilité du CCAS est remise en cause. L'action sanitaire et sociale est principalement assurée par le conseil départemental et les animations pour les personnes âgées sont financées par la commune.

Afin de simplifier les démarches administratives (Budget, comptabilité, etc.) Monsieur le Maire propose sa dissolution comme la loi le permet désormais pour les communes de moins de 1500 habitants.

Vote à l'unanimité

6- Convention pour l'implantation de ruches :

Deux particuliers ont demandé la mise en place de 20 à et 30 ruches sur des terrains communaux dans la forêt de la Mairis. Deux conventions seront établies avec la commune sous l'égide de l'ONF comme le prévoit la législation. Les redevances seront de 60 euros et 90 euros par an respectivement pour 20 et 30 ruches.

Vote à l'unanimité

7- Rénovation de la chapelle Sainte Croix :

Ce bâtiment d'environ 150 m² au sol appartient à la commune. Son toit est partiellement effondré et nécessite une réfection totale pour sauver ce bâtiment. Une estimation a été faite pour le chaînage tout autour et la réfection de la toiture et du clocheton ainsi qu'une ouverture côté vallée, pour une valeur (estimée par Mr le maire) de 219 300 € TTC.

L'utilisation future de ce bâtiment n'est pas encore définie et fera l'objet d'une réflexion future...diverses pistes sont évoquées : salle pour artistes, utilisation possible dans le cadre de la réaffectation de l'ancien hospice Sainte Croix.

Initialement ce bâtiment devait être démolie en même temps que l'ancien Chalet Fleuri mais aujourd'hui il est quasiment en état de péril. Il faut soit le rénover soit le démolir au plus vite car il représente un danger.

Nous regrettons :

- que des bâtiments communaux aient été si peu entretenus qu'il faille recourir à leur démolition (chalet fleuri) ou à une reconstruction partielle ou totale (St Claire, le presbytère...) toujours coûteuse même si subventionnée...

- d'être mis devant le fait accompli, de n'être informé du projet de rénovation que deux jours avant le conseil municipal. Nous devons alors délibérer dans l'urgence ! Nous voterons donc contre ce projet.

Vote 12 voix pour et 3 voix contre

8- Travaux communaux :

Monsieur le Maire nous propose le changement de l'ensemble des fenêtres et volets du premier bâtiment des casernes dans lequel 6 appartements sur 3 sont inoccupés actuellement. Il propose également le ragréage et la peinture de la façade et le changement des stores de la villa située avant la gendarmerie.

Les travaux sont estimés à environ 160 000 euros.

Nous sommes bien évidemment pour ces travaux sur ces bâtiments (travaux qui faisaient partie de nos priorités) très peu entretenus depuis leur acquisition il y a 35 ans. Nous demandons une suite à ce projet la rénovation des 3 appartements disponibles pour leur location dans de bonnes conditions ainsi que celle des deux autres bâtiments. Il nous a semblé obtenir un consensus de l'ensemble du conseil...

Nous espérons une prochaine délibération dans ce sens.

Vote à l'unanimité

9- Tarifs de la cantine scolaire :

Monsieur le maire propose de ne pas changer le tarif de la cantine pour cette année scolaire.

Vote à l'unanimité

10- Questions diverses :

Nous avons demandé par écrit d'inscrire 3 points en questions diverses :

a. Convention d'assistance technique avec le conseil départemental pour l'appel d'offre de l'école communale.
Composition de la commission d'appel d'offre

Monsieur le Maire nous indique avoir choisi cette solution pour des raisons de coût et de compétence.

Nous regrettons une fois de plus le manque d'information et la mise devant le fait accompli de l'ensemble du conseil Municipal.

Nous dénonçons le manque de représentant des élus à la commission d'appel d'offre ou la commune reste quand même décisionnaire !

b. Modification des bureaux de vote

Monsieur le Maire a proposé au préfet le regroupement de l'ensemble des bureaux de vote à la salle Gilbert Gaglio avec répartition en deux bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous regrettons que le conseil n'ait pas été réuni pour débattre de ce sujet. Le fait de téléphoner individuellement à chaque élu n'a pas permis le nécessaire échange pour décider de ce regroupement général.
Nous avons demandé le maintien du bureau de Pélaque eu égard au nombre d'électeurs concernés.

c. Etat d'avancement du dossier suite au jugement concernant les immeubles en état de péril.

Monsieur le Maire ne peut pas donner d'information complémentaire sur la procédure confidentielle toujours en cours avec les propriétaires pour acquérir leurs biens.

Nous attendons donc la fin de la procédure.